



Non, l'administration fiscale belge n'est pas proportionnellement la plus pléthorique...

Pour attaquer le SPF Finances et pour justifier les économies aberrantes que nous subissons, les politiciens et autres fiscalistes n'hésitent jamais à jouer du cliché et de la phrase toute faite...

Dernièrement encore, l'avocat fiscaliste Thierry Afschrift affirmait dans *L'Écho* qu'« avec 25 000 agents, la Belgique dispose proportionnellement de l'administration fiscale la plus pléthorique au monde. Aux Pays-Bas, ils ne sont que 17 000 agents pour 17 millions d'habitants ».

Un nouveau cliché qui fait malheureusement beaucoup de dégâts...

Nous pourrions facilement lui répondre qu'il y a bien longtemps que nous ne sommes plus 25 000 agents aux Finances...

Nous pourrions lui répondre que tous nos collègues européens des Finances se plaignent des réductions d'effectifs.

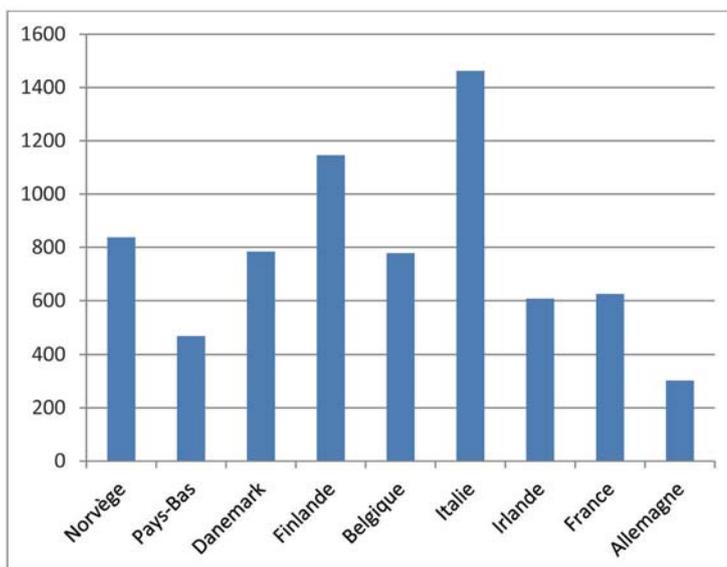
Mais, pour contrer ce type d'arguments simplistes, rien de mieux que des données chiffrées...

Rapport OCDE Tax Administration 2013

En 2014 déjà, nous avons analysé le rapport émis par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) sur les administrations de la fiscalité en Europe et dans le monde. Ils reprenaient des données de 2011.

Pour rappel, voici les conclusions que nous en avons tirées (U.F. Infos de mai 2014) :

Nombre de dossiers par agent (2011)



- Si un agent a un peu plus de 300 dossiers à traiter par an en Allemagne, son collègue belge en a largement plus du double, à savoir près de 800. Aux Pays-Bas, l'agent en aura moins de 500, et un peu plus de 600 en France ! **Un agent du fisc belge traite donc beaucoup plus de dossiers que ses collègues des pays voisins. Un exemple : il doit gérer 2,6 fois plus de dossiers que son collègue allemand !**
- En ce qui concerne les **contrôles des dossiers des grandes entreprises**, on apprend que, **alors qu'un agent en Belgique reçoit en moyenne près de 30 dossiers à traiter chaque année, aux Pays-Bas, il en traite moins de 6, et en Norvège, moins de 3.**
- Dans le même ordre d'idées, **lorsque l'on compare le nombre de contribuables actifs** (à savoir l'ensemble des contribuables à l'exclusion des pensionnés et des étudiants) **par agent, la Belgique arrive bien loin devant ses voisins** que sont l'Allemagne, les Pays-Bas et la France, avec 464 contribuables actifs par agent.
- **En moyenne, l'agent belge effectue 62 contrôles par an. Ce nombre se réduit à 24 aux Pays-Bas et à 15 en France !**

Des conclusions à l'opposé des affirmations de M. Afschrift : il apparaît clairement que notre pays est moins bien loti que ses voisins. Les agents du SPF Finances ont plus de dossiers à gérer, de contrôles à effectuer, que leurs collègues des pays voisins. Tout le contraire de ce qu'affirment généralement les politiciens avides d'économies dans la Fonction publique.

Rapport OCDE Tax Administration 2015

L'année dernière, l'OCDE a publié un nouveau rapport *Tax Administration*. En voici quelques enseignements...

En préambule, il convient de préciser que toutes les administrations des Finances à travers le monde ne se voient pas attribuer les mêmes missions. Nombreuses sont celles qui n'ont pas dans leurs attributions les matières liées au patrimoine immobilier. C'est le cas notamment au Luxembourg ou en Norvège. A contrario, certaines d'entre elles ont pour compétence les missions liées à la sécurité sociale – aux Pays-Bas, par exemple –, ce qui n'est pas le cas en Belgique. La comparaison entre les différentes administrations n'est donc pas chose aisée, dans la mesure où leur fonctionnement et leurs compétences diffèrent largement d'un pays à l'autre.

L'organisation interne des différentes administrations fiscales varie largement entre les pays. Ainsi, si la Belgique a restructuré son département des Finances, permettant ainsi de créer des centres particuliers, PME et grandes entreprises, elle n'est toujours pas dotée de services dédiés au contrôle des grandes fortunes, comme cela existe en France, aux Pays-Bas (depuis 2014) ou aux États-Unis.

Si l'on compare le **nombre de dossiers** de personnes physiques, de personnes morales et d'assujettis TVA, par rapport au nombre d'agents contrôleurs, **on compte un agent contrôleur belge pour 1 894 dossiers (pour moins de 800 dossiers 2 ans plus tôt)**. Par rapport à ses voisins, **la Belgique fait donc mieux que la France (4 105 dossiers par agent)**. A contrario, les Pays-Bas et l'Allemagne peuvent compter sur proportionnellement plus d'agents par rapport au nombre de dossiers, avec respectivement 1 190 et 1 591 dossiers par agent contrôleur.

De plus, contrairement à ce qu'affirme monsieur Afschrift, il y a 8 726 agents contrôleurs (en ETP) aux Pays-Bas pour 4 345 en Belgique !!!

Si on prend les chiffres de la population active uniquement, on obtient un agent pour 1 139 citoyens actifs en Belgique (**464 citoyens actifs par agent 2 ans plus tôt**), à comparer avec les 2 782 agents par citoyen actif en France, 1 027 aux Pays-Bas, 975 en Allemagne et 965 en Norvège.

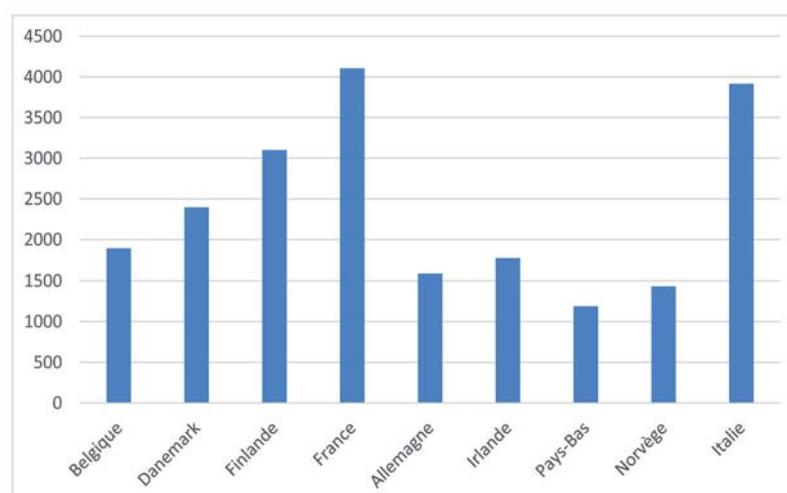
Si l'on compare le nombre d'actions de contrôle menées dans les différents pays avec le nombre de personnes physiques et morales dans chaque pays, on s'aperçoit que seulement 1,92 % des dossiers ont fait l'objet d'un contrôle en 2013.

En ce qui concerne le retour sur investissements des contrôles, il est impossible d'établir un comparatif avec les autres pays puisque la Belgique n'a pas fourni les informations nécessaires à l'OCDE pour les années 2012 et 2013. Au vu de toutes les statistiques que les agents doivent introduire dans les différentes applications lorsqu'ils clôturent un dossier, il est difficile d'imaginer que l'Autorité ne disposait pas de ces chiffres. Peut-être n'était-elle pas à l'aise avec les statistiques générées par ses sélections automatisées...

Au niveau du nombre de contrôles effectués par agent, les résultats sont les suivants :

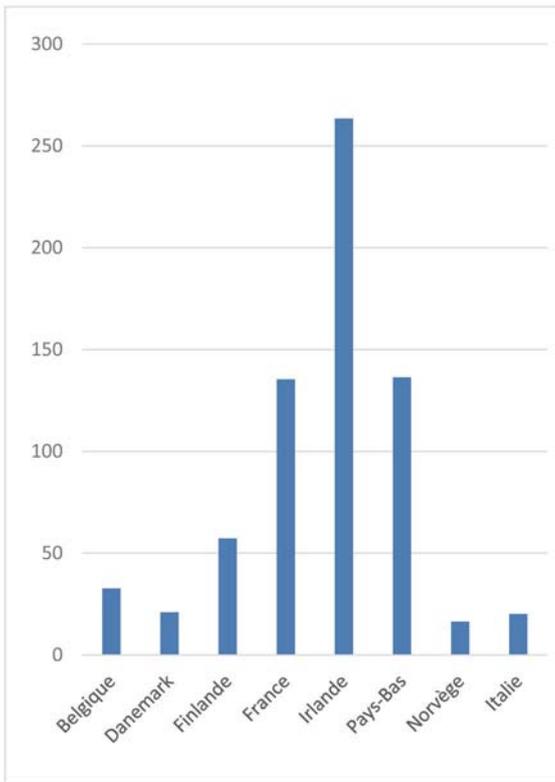
	Actions de vérification (en milliers)	Agents chargés de la vérification	Nombre de contrôles par agent
Belgique	142	4 345	33
Danemark	50	2 386	21
Finlande	113	1 974	57
France	1 390	10 268	135
Irlande	465	1 765	263
Pays-Bas	1190	8 726	136
Norvège	46	2 799	16
Italie	246	12 186	20

Nombre de dossiers par agent (2013)





Nombre de contrôles par agent (2013)



Ces chiffres semblent invraisemblables en ce qui concerne la Belgique. Dans le rapport de l'OCDE, il est précisé que la Belgique a changé sa méthode de calcul des résultats et celle-ci n'a pu être corrigée avant la publication du rapport. À titre de comparaison, le nombre de contrôles par agent en 2011 était de 62... mais il semble logique que ce chiffre diminue puisqu'on ne remplace pas tous les agents partant à la pension et que le nombre d'agents affectés à la gestion des dossiers doit rester stable... Inévitablement, le contrôle en pâtit.

Au niveau du recrutement, on constate que la Belgique est largement à la traîne par rapport à la moyenne européenne au niveau de la pyramide des âges.

	Belgique	Europe
Moins de 30 ans	6,9 %	8 %
30-49 ans	39,5 %	49 %
50-59 ans	48,6 %	36 %
Plus de 59 ans	5 %	7 %

Le taux de remplacement des agents en 2013 au SPF Finances belge était de 53 % (948 agents recrutés pour 1 777 départs). Si l'on compare ce chiffre à celui de nos voisins, les Pays-Bas avaient un taux de remplacement de 198 % (1 528 recrutements pour 771 départs) et l'Allemagne de 94 % (1 092 recrutements pour 1 156 départs). On ne peut que se réjouir pour nos collègues néerlandais et allemands à qui on ne demandera peut-être pas de devenir polyvalents pour gérer la pénurie de personnel dans leurs administrations de la TVA.



Conclusion

Les résultats de l'analyse des deux rapports de l'OCDE sont bien différents des analyses et des clichés répandus par le monde politique et les « adversaires » du SPF Finances...

Un agent du fisc belge traite donc beaucoup plus de dossiers que ses collègues allemands ou hollandais.

Lorsque l'on compare le nombre de contribuables actifs (à savoir l'ensemble des contribuables à l'exclusion des pensionnés et des étudiants) par agent, la Belgique arrive également devant l'Allemagne ou les Pays-Bas !

En deux ans, ces nombres de dossiers et de contribuables actifs par agent ont explosé en Belgique : plus de 140 % d'augmentation !

Alors, non, M. Afschrift, la Belgique ne dispose pas de l'administration fiscale la plus pléthorique au monde... et il serait plus que temps de recruter au SPF Finances et de lutter réellement contre la fraude fiscale !